

Monsieur le Préfet du Gard  
PRÉFECTURE DU GARD  
Chemin de la Préfecture  
30900 Nîmes

Nîmes, le 19 Mars 2020

**Copie :** Parlementaires du Gard  
Cabinet de Mr le Président de la République  
Cabinet de Mr le Premier Ministre

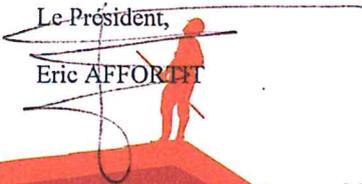
Monsieur le Préfet du Gard,

Depuis mardi dernier, la CAPEB du Gard assure une information constante auprès de ses adhérents pour relayer les informations et directives gouvernementales et les accompagner dans les choix stratégiques qu'elles doivent faire en raison du COVID-19.

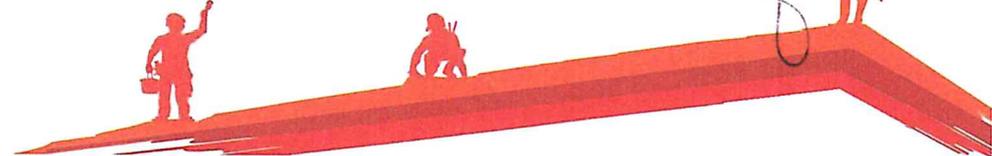
Il semblerait que certaines DIRECCTE envisagent de ne pas accorder les mesures de chômage partiel aux entreprises artisanales du BTP. **Il serait pour nous inconcevable, inadmissible et scandaleux** que les entreprises qui ont fait le choix d'arrêter leur activité, afin de protéger leurs salariés, leurs clients et la population ou qui y ont été contraintes en raison de la fermeture des grossistes, de suspension de chantiers ou de refus de clients de venir chez eux, **puissent être pénalisées**. Nous vous demandons d'ici 24 heures de confirmer les prises en charge de l'activité partielle pour celles-ci.

De même, **il n'est pas acceptable que les entreprises** qui continuent leur activité car leurs chantiers et les conditions de travail permettent une sécurité sanitaire totale ou parce qu'ils sont seuls ou parce qu'ils assurent des travaux de dépannage **puissent un jour être incriminées** devant les tribunaux pour mise en danger d'autrui dès lors qu'elles ont respectées les consignes de sécurité et les mesures barrière. Sur ce point, une sécurisation juridique du gouvernement est aussi indispensable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,  
Eric AFFORTIT



Membre de  
**U2P** union des entreprises de proximité

CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT DU GARD

Maison de l'Artisanat du Bâtiment